



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE  
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 7 février 2025

Étaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise

Étaient excusés : JOUANNEAU Fanny, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Étaient absents : VENERA Christophe

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 7

VOTANTS : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 7

**Délibération n° 2025/09 : Natura 2000 : désignation de la structure porteuse du site FR8201736 « Marais à laiche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du vallon du Ferrand et du plateau d'Emparis » jusqu'au 31 décembre 2027**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes de l'Oisans a précédemment été désignée structure porteuse du site « Marais à laiche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du vallon du Ferrand et du plateau d'Emparis ». Cette désignation étant échue, il convient de procéder à une nouvelle élection pour une durée de 3 ans, comme indiqué par le Code de l'environnement.

La Région, en tant que nouvelle autorité administrative des sites Natura 2000, est candidate au portage et à l'animation du site jusqu'au 31 décembre 2027. Aucune autre candidature n'a été reçue par l'autorité administrative.

Pour rappel, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, membres du Comité de pilotage d'un site Natura 2000, désignent la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour attribuer à la Région le portage et l'animation du site Natura 2000 FR8201736 « Marais à laiche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du vallon du Ferrand et du plateau d'Emparis » jusqu'au 31 décembre 2027.

Vu la délibération du 20 octobre 2023 portant sur la candidature de la Région au portage et à l'animation des sites jusqu'au 31 décembre 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à attribuer à la Région le portage et l'animation du site Natura 2000 FR8201736 « Marais à laiche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du vallon du Ferrand et du plateau d'Emparis » jusqu'au 31 décembre 2027.

**MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,  
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture :  
Date de publication :

**20 FEV. 2025**